# Kunstkredit

Autor(en): **Gasser, Bruno**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1984)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-624658

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

M. Hess tient à jour une véritable «hit liste» des sorties d'œuvres. A l'évidence, les déménagements endommagent plus les peintures et les sculptures que les regards admiratifs des spectateurs. Pour certaines créations, il serait peut-être heureux qu'elles voyagent en permanence, par exemple les «Animaux», de Franz Marc ou les «Bourrasques» de Kokoschka. Ce n'est malheureusement pas possible dès le moment où un grand nombre de visiteurs de passage à Bâle seraient déçus de ne pas pouvoir les admirer.
Le procédé est plus simple pour donner l'autorisation de la reproduction d'une œuvre. Dans certains cas, c'est le musée qui se charge des droits de l'artiste, quelquefois l'artiste lui-même ou ses héritiers. Les créations sont protégées, sans droits de reproduction possible, jusqu'à 50 ans après la mort de l'artiste. Si vous désirez faire imprimer un t-shirt ou un set de table avec le «Marchand de bétail» de Marc Chagall, il est préférable de demander l'autorisation. Et de toute manière, ce sera peine perdue, M. Hess ne prêtera aucune attention à votre demande. Les négociations se révèlent plus faciles lorsqu'il s'agit de propositions relatives à des ouvrages d'art. Près de 500 demandes, en moyenne, sont agréées annuellement et les droits sont cédés gratuitement. Cette disposition avantageuse implique qu'il est plus utile d'acquérir une bonne reproduction, même s'il est permis de photographier à l'intérieur du musée, sans support et naturellement sans flash.
L'adjoint est donc chargé d'établir un inventaire afin d'évaluer le nombre d'œuvres prêtées et de droits de reproduction accordés. A chacun son dossier. Ici, on s'occupe de comptabilité, de correspondance, de prescriptions techniques et de datation relatives à chaque artiste. Les dossiers sont rassemblés avec leur numéro d'inventaire et classés. Par mesure de sécurité, ils sont minutieusement photographiés et les microfilms reposent dans des coffres-forts à Berne, pour la postérité...

## Kunstkredit

Quelques lourdes et pesantes portes plus loin, nous trouvons Agathe Straumann qui, depuis 20 ans, est au service de conservation du «Kunstmuseum». Formulé autrement, elle est la servante de deux seigneurs: la direction du «Kunstmuseum» et la direction du Département de l'instruction publique de Bâle-Ville. Avec une pratique et une importante expérience, elle gère avec autorité le «destin» d'une institution unique, le «Basler Kunstkredit». Près de 3300 tableaux, sculptures, dessins, gravures ont été acquis à ce jour et environ 3000 pièces sont réparties dans les bâtiments de l'Etat.
A propos des prêts – cas unique en Suisse –, les œuvres sont choisies par les fonctionnaires eux-mêmes. Ils décident le genre d'art qui évacuera la décoration banale de leurs bureaux. Et bien, dit A. Straumann, le goût du public a vingt ans de retard sur ce que nous achetons maintenant.

Lorsqu'elle a été engagée, les artistes d'aujourd'hui travaillaient déjà, mais ils n'étaient pas demandés. Si elle donne des conseils pour les choix, elle se garde bien d'influencer. Elle constate que parmi des techniques, ce sont les huiles qui demeurent les plus appréciées. Il est encore très difficile de faire accepter la gravure ou les œuvres sur papier à égalité de valeur avec les toiles par exemple.

En ce qui concerne les sculptures, le décalage entre les choix du «Kunstkredit» et le goût du public est encore beaucoup plus grand.

Le «Kunstkredit». Le 8 avril 1919, le section bâloise de la SPSAS a écrit au président du Grand Conseil et au Gouvernement demandant, entre autres, que l'Etat, vu le développement de la vie artistique à Bâle ce dix dernières années, donne une nouvelle impulsion par des commandes aux artistes pour les bâtiments officiels et des aides pour favoriser la vie culturelle générale en ville. La demande stipulait précisément: «Nous vous prions de porter à votre budget annuel la somme de 30000 francs à des fins artistiques.»
La même année, la proposition était acceptée. Un règlement fondé sur le projet de la SPSAS était rapidement élaboré.

Les 12 membres de la commission du «Kunstkredit» sont des fonctionnaires et des artistes. Selon le règlement, ils sont évidemment tenus à respecter leur contrat, à ne pas favoriser les associations dont ils seraient membres. Le seul critère repose sur la valeur artistique de l'œuvre. Une sous-commission élabore chaque année le programme des concours ouverts, anonymes ou invités. Les différents départements et les associations d'artistes font des propositions. Le «Kunstkredit» dispose actuellement d'une somme de 300000 francs et le Gouvernement prélève de 0,5 à 2% sur les crédits des bâtiments publics pour la décoration. Durant ces 65 dernières années, 200 fresques, 70 vitraux extérieurs et plus de 100 sculptures ont été ainsi commandés à des artistes. A l'instar du «Kunstmuseum», les 3300 acquisitions sont répertoriées, enregistrées et étiquetées.. Les délibérations du jury et l'organisation de l'exposition annuelle marquent les temps forts de l'activité d'Agathe Straumann. C'est à ce moment-là qu'on l'attend «au contour» et qu'elle dépense une grande partie de son énergie. Au terme de la livraison des œuvres, elle voit pour la première fois ce qui doit être présenté par le jury. Il lui reste 5 jours, à elle et à ses amis, pour placer les quelque 600 œuvres reçues, pour préparer les documents nécessaires à l'attention de chaque juré. Après ce travail de commission, après l'élaboration et la présentation de son rapport, l'exposition est ouverte au public et aux spécialistes durant 4 semaines. L'intérêt pour les artistes? Une belle occasion aussi d'exposer gratuitement...
(Pour A. Straumann, la fin de l'exposition correspond au début de son unique période de vacances. Elle parcourt 230 km à pied dans le sable du désert algérien, mais chaque année dans une autre direction...)

*Bruno GASSER*
*(Traduction résumée:*
*E. Brunner, Cl. Stadelmann)*

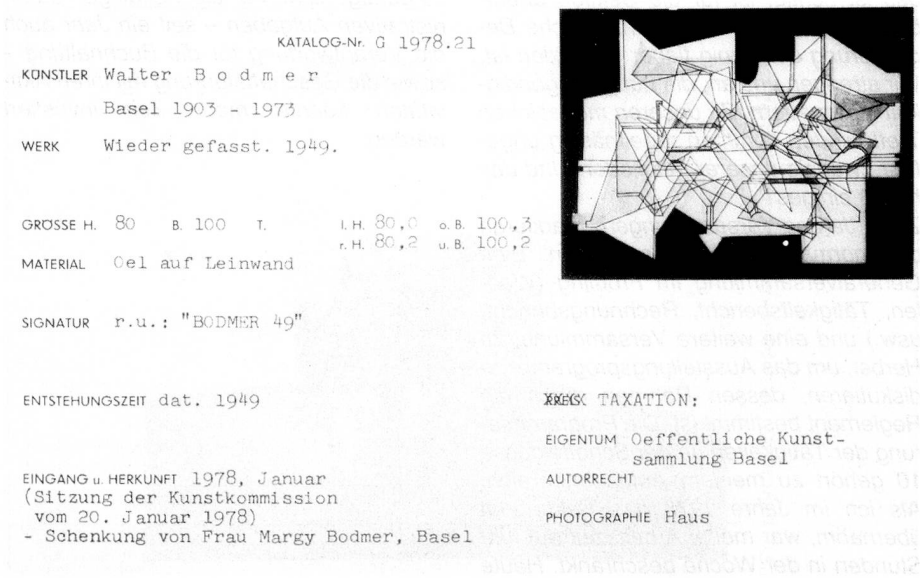
KATALOG-Nr. G 1978.21
KÜNSTLER Walter B o d m e r
Basel 1903 - 1973
WERK Wieder gefasst. 1949.
GRÖSSE H. 80 B. 100 T. l. H. 80,0 o. B. 100,3 r. H. 80,2 u. B. 100,2
MATERIAL Oel auf Leinwand
SIGNATUR r.u.: "BODMER 49"
ENTSTEHUNGSZEIT dat. 1949
EINGANG u. HERKUNFT 1978, Januar (Sitzung der Kunstkommission vom 20. Januar 1978) - Schenkung von Frau Margy Bodmer, Basel
TAXATION:
EIGENTUM Oeffentliche Kunstsammlung Basel
AUTORRECHT
PHOTOGRAPHIE Haus